

Conseil d'administration

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 juillet 2026

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 14 juillet 2026, à 9 h 11, par visioconférence

Sont présents formant quorum : M. Yannick Fauteux, **président**
M^{me} Marianne White, **vice-présidente**
M^{me} Elainie Lepage
M^{me} Lucie Le Blanc
M. Raphaël Lebailly
M^{me} Annie Sanfaçon
M^{me} Marise Drapeau
M^{me} Chantale Giguère
M. Sébastien Hallé

Sont absents : M. Clément Bourdeau
M. Joel Joncas
M. Maxime Elmaleh

Sont également présents : M. Nicolas Girard, directeur général
M^{me} Stéphanie Deschênes, secrétaire générale
M^{me} Valérie Drolet, directrice exécutive, direction du développement réseau et de l'expérience client

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Yannick Fauteux agit à titre de président de l'assemblée et M^{me} Stéphanie Deschênes agit à titre de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 26-033

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration en ont reçu copie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} Marianne White et appuyée par M. Raphaël Lebailly, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil concernant les sujets de la présente assemblée.

4. DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 Modifications du parcours 93

Résolution 26-034

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre des travaux liés au tramway (TramCité), le RTC doit ajuster son réseau afin de toujours s'assurer d'offrir un service efficace qui répond aux besoins;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Sébastien Hallé et appuyée par M^{me} Chantale Giguère, il est unanimement résolu de modifier le parcours 93, le tout tel que détaillé en annexe du document 4.1 de l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 22 août 2026.

5. DIVERS

Aucun sujet n'est ajouté sous cette rubrique.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés, la séance est levée à 9 h 13.



Yannick Fauteux
Président



Stéphanie Deschênes
Secrétaire générale